



# Avis public

## DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION DES TAXES 2022

Je soussigné, Frédéric Thifault, trésorier de la Ville de La Prairie, donne avis à tous les contribuables de la Ville que :

- le rôle de perception des taxes municipales a été déposé au bureau du trésorier de la Ville, le 24 janvier 2022;
- il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans les délais requis par la loi et ceux-ci seront payables en tout ou en partie selon ce qui est prévu au règlement 1481-M ayant pour objet de fixer le taux de certaines taxes pour l'année 2022.

Tout contribuable qui n'aurait pas reçu son compte de taxes, est prié de se présenter à l'hôtel de ville où une copie de ce compte lui sera remise.

Donné à La Prairie, ce 27 janvier 2022

Le trésorier de la Ville,

*(Signé) Frédéric Thifault*

FRÉDÉRIC THIFAULT, CPA, CA, OMA